

## Neige (suite)

- Si vous n'êtes pas en mesure d'enlever ou de consolider vos aménagements sur la chaussée, veuillez prendre des mesures pour protéger vos aménagements contre les dommages dus aux opérations de déneigement. Le Département de l'assainissement de la ville de New York (Department of Sanitation, DSNY) a organisé des exercices de formation simulant notamment des opérations de déneigement dans des rues étroites dotées d'aménagements de restauration des deux côtés de la chaussée. Le DSNY mènera une action de sensibilisation ciblée auprès des restaurants pour s'assurer de la conformité des établissements aux critères d'emplacement établis par le Département des transports (DOT) et du déneigement efficace des routes afin qu'elles puissent rester praticables.
- Veuillez utiliser des jalons à neige pour augmenter la visibilité de vos aménagements si vous êtes tenus de les déplacer.
- Il est possible de souscrire aux alertes d'enneigement et à toutes les mises à jour relatives à la neige via Notify NYC. Pour vous inscrire à Notify NYC, appelez le 311, rendez-vous sur [nyc.gov/notifync](https://nyc.gov/notifync) ou suivez @NotifyNYC sur Twitter.

## Les propriétaires de restaurants peuvent :

- Laisser les barrières en place si leurs aménagements se trouvent à l'intérieur d'une zone de stationnement payante, d'un parking latéral alternatif ou d'une zone de stationnement interdit à tout moment, à condition que les tables et les chaises soient enlevées ou sécurisées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- Lorsque les tables et chaises sont autorisées le long du trottoir, installez une plate-forme derrière la barrière requise à hauteur de la bordure pour faciliter la conformité à la loi ADA, éviter que la bordure ne devienne un risque de trébuchement et permettre à l'eau de s'écouler sous la plate-forme.
  - Ces plates-formes ne doivent pas empêcher le drainage des eaux de pluie le long du trottoir.
  - Ces plates-formes ne peuvent pas non plus obstruer l'accès aux bouches d'égout ni en restreindre la ventilation.

## Généralités

- Il doit s'agir d'un restaurant ou bar physique, situé au rez-de-chaussée et titulaire d'une autorisation émise par le DOHMH aux établissements de services alimentaires.
- Le formulaire de demande d'ouverture NYC Open Restaurant ne couvre aucune utilisation privée de la propriété (cour, patio, etc.).
- L'établissement doit être conforme aux réglementations de la loi ADA.
- L'établissement candidat doit fournir toutes les tables, chaises, barrières et rampes d'accès. Rien ne peut être fixé à la chaussée ou au trottoir.
- Les tables et les chaises doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

## Dépôt d'une demande

- Site internet : [nyc.gov/openrestaurants](https://nyc.gov/openrestaurants)

- Les établissements doivent certifier leur conformité à toutes les exigences énoncées sur la demande.
- Si l'établissement compte servir de l'alcool, le formulaire de demande d'ouverture NYC Open Restaurants constitue un guichet unique pour l'extension de licence de la SLA sur site, à condition que l'établissement soit en mesure de fournir les informations requises par la SLA.
- Les établissements verront leur demande acceptée ou refusée instantanément après l'envoi du formulaire.

## Santé

- Les établissements doivent respecter l'ensemble des réglementations sanitaires de l'État et de la ville de New York.
- **Orientations du DOHMH relatives à la restauration en plein air et les plats à emporter**
- **Orientations intérimaires du Département de la santé de la ville de New pour les espaces extérieurs**
- Le public doit respecter les quatre mesures clés :
  1. Porter un masque
  2. Rester chez soi si on ne sent pas bien
  3. Observer une distance sociale de 1,8 m (6 pi)
  4. Se laver les mains

## Ressources complémentaires

- **Ligne d'assistance téléphonique du Département des petites entreprises : 888-SBS-4NYC**

La ville de New York a mis en place une ligne d'assistance téléphonique dédiée aux petites entreprises afin de répondre aux questions les plus urgentes des propriétaires de petites entreprises en vue de leur réouverture. Des défenseurs des petites entreprises et conseillers en conformité surveilleront cette ligne d'assistance téléphonique. Ils disposent des dernières directives et réglementations à partager avec les propriétaires d'entreprises. Pour la contacter, composez le 888-SBS-4NYC ou le 888-727-4692.

### Foire aux questions sur Open Restaurants

### Guide de réouverture des restaurants de la ville de New York

### Guide de la SLA sur l'extension des licences à l'extérieur des locaux autorisés en réponse à la pandémie de COVID-19

### Marché des fournitures pour la réouverture des restaurants, notamment pour les améliorations physiques et le mobilier portable destinés aux zones populaires de l'État de New York

Vous trouverez les liens sur [nyc.gov/openrestaurants](https://nyc.gov/openrestaurants).

**NYC**

**OPEN**  
**Restaurants**

## Critères d'emplacement

### Février 2021

**À dater du 13 novembre 2020, les bars et les restaurants doivent fermer leur service de restauration sur site tous les jours de 22 h à 5 h. Après 22 h, les bars et restaurants peuvent proposer un service de repas à emporter et de livraison, mais ne peuvent pas servir d'alcool à emporter.**

## Tables et chaises sur le trottoir

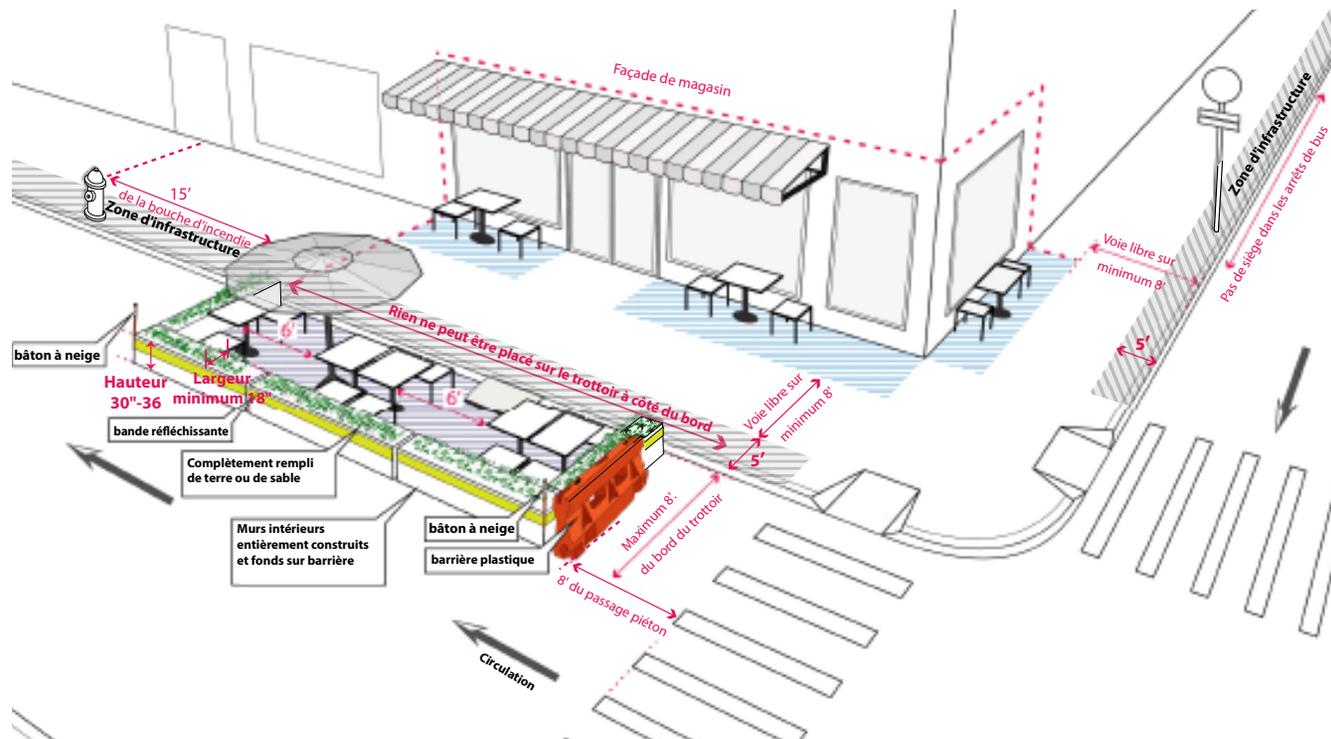
- Les tables et chaises doivent se trouver contre le mur de l'établissement, ou aussi près que possible.
- Un passage de 2,5 m (8 pi) doit être dégagé pour les piétons.
- Une distance de 1 m (3 pi) doit être respectée avec l'établissement adjacent.
- Les équipements des services publics et les bornes d'incendie siamoises ne peuvent en aucun cas être bloqués.
- Les zones d'attente des arrêts de bus ne peuvent en aucun cas être bloquées.
- Afin de garantir le passage, les parcmètres, les panneaux de signalisation et les pieds d'arbres avec grilles affleurantes (sans corset de protection) font l'objet d'une exemption. Toutes les autres structures au-dessus du niveau du sol sont considérées comme des obstructions.

## Chaises sur la chaussée

### Directives pour les restaurants :

- Délimiter les trois côtés du périmètre des chaises se trouvant sur la chaussée à l'aide d'une barrière de protection, afin de les isoler de la voie de circulation. Ces barrières doivent mesurer au moins 45 cm (18 po) de large sur 76 à 92 cm (30 à 36 po) de haut (sauf au niveau d'éventuelles plantations) pour les trois côtés débordant sur la chaussée afin de garantir une bonne visibilité des automobilistes et d'assurer la sécurité des clients assis (se reporter au diagramme reprenant les critères d'emplacement).
  - Les barrières doivent être dotées d'une paroi intérieure et d'un fond permettant la pose d'un matériau de remplissage.
  - Les barrières de 45 cm (18 po) de large côté chaussée doivent être solidement maintenues en place à l'aide de sacs de terre ou de sable.
  - Un ruban réflecteur continu doit être ajouté le long des bords extérieurs supérieurs des barrières, et des jalons à neige doivent être ajoutés aux coins des deux barrières faisant face à la circulation.
  - Si vous disposez d'une barrière de protection en plastique remplie d'eau, placez-la contre le côté le plus court de vos barrières, face à la circulation. Assurez-vous de bien la remplir d'eau et d'y ajouter environ 45 kg (100 livres) de sel gemme pour éviter que l'eau ne gèle.
- Installer une rampe d'accès conformément à la loi ADA en vigueur. Elle peut être composée de matériaux non permanents.
- Aucune chaise ou barrière ne peut être placée à moins de 38 cm (15 po) d'une borne incendie. Le non-respect de cette consigne pourrait mettre vos concitoyens new-yorkais en danger.
- Aucune chaise ou barrière ne peut être placée à moins de 2,5 m (8 pi) d'un passage piéton, afin de pouvoir permettre aux véhicules de tourner en toute sécurité et d'éviter les attroupements au bord de la route.
- Veillez à n'utiliser aucune lumière aveuglante pour les automobilistes.
- Ne placez pas de chaises au niveau de l'arrêt de bus, sur une piste cyclable ou une station de taxis, un espace de stationnement pour le covoiturage, un prolongement de trottoir peint, une zone tampon désignée (zone avec des marques blanches séparant une piste cyclable ou de stationnement d'une voie de circulation), ou une voie de circulation. Les chaises peuvent être installées sur une voie de bus à condition que toutes les barrières, chaises et rampes soient enlevées pendant les heures où l'interdiction de stationnement est en vigueur. Les

## NYC Open Restaurants : critères d'emplacement



chaises peuvent être placées sur une voie de stationnement alterné située devant l'établissement agréé. Veuillez consulter la page [nyc.gov/openrestaurants](https://nyc.gov/openrestaurants) pour obtenir de plus amples informations.

- Retirez les tables et les chaises ou sécurisez-les lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- Respectez le code de prévention des incendies du service d'incendie de la ville de New York et autres codes en vigueur en matière d'incendies.
- Les structures, les tentes ou les parasols ne peuvent bloquer aucun panneau de signalisation de priorité ou de réglementation.

## Annexes

Les directives de l'État de New York concernant les repas en plein air autorisent l'installation d'une tente temporaire ou fixe (c'est-à-dire un auvent, un toit ou une tonnelle) à condition qu'elle soit ouverte sur deux côtés au moins afin de favoriser la circulation de l'air.

- Si deux (2) ou plusieurs murs latéraux sont ouverts, et qu'au moins un de ces murs est parallèle à la chaussée, vous devrez suivre toutes les directives relatives aux repas en plein air [ soit 1,8 m (6 pi) entre les tables, pas plus de 10 personnes assises à une table ], ou moins si vous êtes limité par des zones/restrictions localisées.
- Si vous utilisez trois (3) murs latéraux ou plus, la limite d'occupation sera plafonnée à 25 % de la capacité normale, et vous devrez respecter toutes les directives relatives aux repas à l'intérieur. Si les repas à l'intérieur ne sont pas autorisés, les structures comportant trois (3) murs latéraux ne pourront pas non plus être utilisées.

- Les structures fermées, telles que les dômes en plastique, seront autorisées pour les groupes individuels, mais doivent disposer d'une ventilation adéquate pour permettre à l'air de circuler.
- Seuls les chauffages électriques sont autorisés dans les aménagements sur la chaussée.

## Neige

- En cas d'alerte à la neige en cours, les restaurants ouverts seront avisés si les repas sur la chaussée doivent être suspendus. En cas de suspension des repas sur la chaussée :
  - Les clients ne peuvent pas s'asseoir sur des tables et chaises installées sur la chaussée. Toutes les tables et les chaises devront être rangées de manière sécurisée.
  - Tous les chauffages électriques installés sur la chaussée devront être rangés.
- Si possible, veuillez ôter toute tonnelle ou autre type de toit, ou veiller à en ôter régulièrement la neige, et ce jusqu'à la fin de l'alerte 0224 la neige.
- Si les prévisions annoncent 30 cm (12 po) de neige ou plus :
  - Retirez ou consolidez vos aménagements sur la chaussée pour empêcher aussi peu que possible sur le trottoir.